

Bulletin d'adhésion 2022

J'adhère à la FFMC et participe à son action !

- ★ Afin d'améliorer les conditions de pratique de la moto,
- ★ D'être informé régulièrement sur les mesures qui visent nos machines et leurs conducteurs,
 - ★ De connaître mes droits,
 - ★ De lutter contre les normes abusives,
- ★ Rejoindre une communauté active, citoyenne et solidaire.

Adhérer ou ré-adhérer en ligne : <http://adh.ffmc.fr/>
ou par courrier à l'aide de ce formulaire.

J'adhère à la FFMC pour 2022

Nom * : Prénom * :

Date naissance * :/...../..... Profession :

Adresse * :

Code postal * : Ville * :

Adresse courriel * :

🏍 Marque moto : Type : Cylindrée :

Tél. portable : Tél. fixe :

Renouvellement (N° carte)

Déjà adhérent ? Pensez au prélèvement automatique, demandez-le :

Sur votre compte GAEL (<http://gael.ffmc.fr/> onglet « mon profil ») ou à votre antenne.

Je souhaite être rattaché(e) à l'antenne du département n°77

Je verse 42 euros (minimum).

Fait le :

Signature :

* **Données obligatoires**

Données personnelles

J'autorise (cases à cocher) :

La FFMC à m'envoyer mensuellement sa lettre d'information

La FFMC à transmettre mes données personnelles à Moto Magazine afin de m'envoyer sa lettre d'information hebdomadaire

La FFMC à transmettre mes données personnelles à l'Assurance Mutuelle Des Motards pour lui permettre de me contacter.

Bulletin à envoyer avec un
chèque de 42 euros
(minimum)
à l'ordre de la FFMC à :
FFMC Trésorerie nationale
1 rue du parc des Sports
14000 CAEN

« Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 6.1.a du règlement européen en matière de protection des données personnelles vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à sn@ffmc.asso.fr ». La charte des données personnelles de la FFMC : www.ffmc.asso.fr/spip.php?article6772